



**ÉCOLE
SUPÉRIEURE
DE PRAXIS
SOCIALE**

L'APPRENTISSAGE ...ET POURQUOI PAS ?



L'École Supérieure de Praxis Sociale
adapte son calendrier pédagogique aux besoins des employeurs
et ouvre une promotion spécifique à l'apprentissage
pour la seconde année consécutive, à compter de la rentrée 2021.

En pleine période de recrutement, nous vous proposons dès septembre :
- d'intégrer un(e) apprenti(e) dans votre structure
- de devenir apprenti(e)

3

formations concernées

- Assistant(e) de Service Social
- Educateur(rice) spécialisé(e)
- Educateur(rice) de Jeunes Enfants

Un dispositif
**GAGNANT-
GAGNANT**



Informations pratiques

Rentrée en septembre 2021
Durée : 3 ans
Rythme d'alternance :
3 semaines chez l'employeur
15 jours à l'école

L'alternance

est un système de formation ouvert aux jeunes avec une limite d'âge de 30 ans. L'apprenti(e) intègre un établissement/service médico-social et découvre le monde du travail tout en suivant des enseignements généraux et complémentaires dans un organisme de formation.

Les avantages



Pour l'employeur

- Renforcement des équipes par un(e) jeune en formation
- Transmission de compétences
- Appui au management : former un(e) jeune pour préparer l'avenir
- **Aides financières et exonérations** mises en place par l'Etat



Pour l'apprenti(e) :

- Expérience du futur métier
- Obtenir un diplôme
- Être rémunéré(e) pendant la formation
- Véritable passerelle vers l'emploi

Plus d'informations

sur le site de notre CFA www.arassm.fr

Si vous êtes intéressé(e)

ou pour toute autre question,
n'hésitez pas à prendre contact avec :



Caroline Burgy

Responsable de centre d'activité
c.burgy@praxis.alsace
03 89 33 57 10



Fatiha Bazine

Assistante de formation
f.bazine@praxis.alsace
03 89 33 57 91